



Bulletin municipal – 2nd semestre 2024

Chastel-Nouvel

AU SOMMAIRE

Édito (p.2)

AEP Coulagnet (p.3)

Rallumons les étoiles (p.3)

Les incivilités : un fardeau pour les Chastellois (p.4)

Un transfert de compétence qui tombe à l'eau (p.5)

Mobi Santé 48 (p.5)

Acquisition de terrain (p.5)

Des Chastellois à l'honneur (p.6 & 7)

Travaux en régie (p.8 & 9)

Rénovation énergétique de la mairie (p.9)

Rénovation énergétique - FRAT (p.9)

CCAS (p.10)

Décorations de Noël (p.10)

Mémoires et légendes (p.11)

Mairie - Rue Principale - 48000 CHASTEL-NOUVEL

☎ 04 66 49 04 33

✉ mairie@chastel-nouvel.fr

🌐 www.chastel-nouvel.fr

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours avec grand plaisir que je m'adresse à vous à travers ce nouveau bulletin municipal. En cette fin d'année, je tiens à remercier chaleureusement les membres des associations, ainsi que les agents communaux et les élus pour leur engagement, leur bienveillance et leur participation active à la vie de notre territoire. Ensemble, nous faisons de notre commune un lieu accueillant, dynamique et tourné vers l'avenir.

L'année 2024 a été marquée par l'avancée de nombreux travaux. Sur le hameau de Coulagnet, la première tranche de la création du réseau AEP, portant sur le captage et le réservoir, est désormais achevée. Je suis ravi de vous annoncer que la deuxième tranche, consacrée à la distribution de l'eau potable, débutera en janvier 2025. Cette phase inclura également l'aménagement et la mise en valeur du hameau avec l'enfouissement des réseaux secs, renforçant ainsi son attractivité.

Par ailleurs, le chantier phare de l'année 2025 sera la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie. Ce projet ambitieux inclura une extension, une mise aux normes, un réaménagement intérieur pour améliorer les conditions de travail de nos agents, ainsi que l'intégration de l'Agence Postale Communale dans l'accueil du secrétariat. Ces aménagements renforceront la fonctionnalité et l'accessibilité de nos services publics. Toutefois, ils entraîneront des modifications temporaires durant la phase de travaux pour l'accueil du public à la mairie et à l'Agence Postale Communale. Nous nous excusons par avance pour les désagréments que cela pourrait occasionner et vous remercions pour votre compréhension.

Les travaux engagés témoignent de notre volonté de construire un cadre de vie harmonieux et fonctionnel pour tous. Cependant, ces efforts peuvent être entravés par des comportements regrettables. Les dépôts sauvages dans la nature, les cartons et divers objets abandonnés au sol à proximité des points de tri d'apport volontaire, la dégradation du bien public et le non-respect de la réglementation routière à l'intérieur du village nuisent à la qualité de vie de tous. J'en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun pour préserver ces aménagements et garantir un environnement respectueux.

Depuis septembre 2024, le bus Mobi Santé a été mis en place sur notre commune à raison d'une journée par mois. Ce service itinérant, destiné à offrir des consultations de santé de proximité, rencontrera un développement significatif à partir de janvier 2025. En effet, il sera présent trois fois par mois au Chastel-Nouvel, répondant ainsi davantage aux besoins des habitants et renforçant l'accès aux soins.

Le programme annuel de travaux sur la voirie a été mené à bien cette année et sera reconduit en 2025 afin de continuer à améliorer nos infrastructures routières et la sécurité des usagers.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, nous avons également progressé grâce au programme FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires) du département. En 2024, nous avons rénové la toiture et les menuiseries extérieures de l'ancienne école. Ce programme sera poursuivi en 2025 avec un accent mis sur l'aménagement du village et l'entretien de notre patrimoine local. Parmi les projets prévus, la réfection de la croix sur la rue du Château permettra de mettre en valeur cet élément historique et symbolique.

Cette année, nos décorations de Noël ont ébloui petits et grands, transformant notre village en un lieu magique et enchanteur. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à la commission des élus et aux agents communaux qui ont travaillé avec passion et créativité pour réaliser ces magnifiques installations. Leur engagement a permis de créer une ambiance féerique, qui fait la fierté de notre commune.

En cette période de fêtes, je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour une fin d'année joyeuse et une année 2025 pleine de santé, de réussites et de bonheur.

Très cordialement,

Didier BRUNEL

« *Il faut boire de l'eau en pensant à sa source* », voilà un proverbe que nous pourrions dire dans quelques mois, en pensant à toutes les péripéties rencontrées dans le dossier de l'AEP de Coulagnet.

Ce dossier avance enfin à grands pas. Après quelques mois de travaux réalisés par les entreprises AB travaux et Colas, le réseau entre le captage et le réservoir est achevé, ce qui représente 1 400 mètres de tranchées.

Les travaux du captage avec son périmètre de protection sont finis. Il alimente gravitairement la réserve d'eau située au-dessus du village. Le choix technique s'est porté sur un réservoir en PEHD, réduisant ainsi les temps de réalisation.

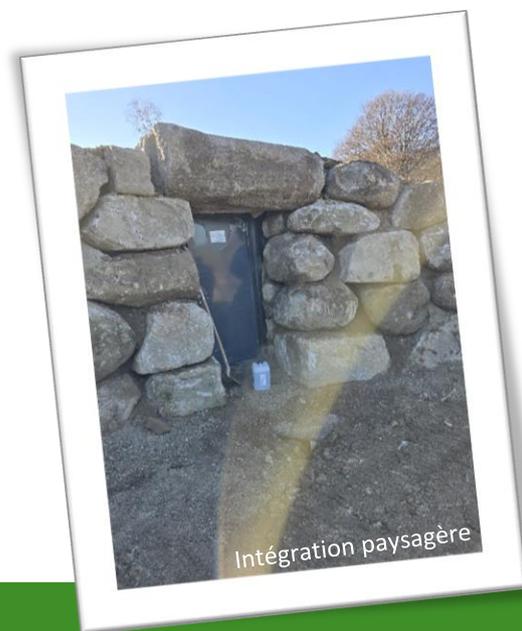


Travaux de captage avec son périmètre de protection



Réservoir PEHD

Mis en place courant novembre, il est composé d'une chambre des vannes et d'une partie servant au stockage d'eau potable de 50 m³. Il est recouvert de terre végétale, un enrochement sert à retenir le terrain, le tout permettant une parfaite intégration dans le paysage, seule la porte d'entrée reste visible.



Intégration paysagère



Chambre des vannes

Dans le prolongement de cette première tranche, la commission d'appel d'offres réunie le 18 novembre 2024, a attribué à l'entreprise Colas, le marché de distribution de l'AEP et d'aménagement du village pour un montant de 196 060,75 euros TTC. Les travaux débuteront en janvier.

RALLUMONS LES ÉTOILES

En France, l'éclairage extérieur est réglementé par l'arrêté du 27 décembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction des nuisances lumineuses. Une des mesures de l'arrêté impose aux collectivités le remplacement des luminaires dont le flux lumineux dirigé vers le ciel est trop important. Cela concerne toutes les installations dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale est supérieure à 50 %.

Les éclairages publics ont des impacts négatifs sur la biodiversité nocturne et l'observation des étoiles, mais aussi sur la consommation d'énergie des communes entraînant un gaspillage énergétique conséquent. Le Conseil Municipal a délibéré pour que ces travaux soient réalisés avant la date butoir du 1^{er} janvier 2025. Courant novembre, les trente lanternes non conformes ont été remplacées pour un montant de 27 915,12 euros TTC, subventionné à hauteur de 25 % par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère soit 5 900 euros.



Avant



Après

LES INCIVILITÉS : UN FARDEAU POUR LES CHASTELLOIS

Les incivilités sur notre commune, qu'il s'agisse de dépôts sauvages ou d'autres nuisances, affectent profondément notre qualité de vie, la propreté de nos espaces publics et les finances de notre collectivité.

LES DÉPÔTS SAUVAGES : UNE POLLUTION ET UN IRRESPECT COÛTEUX

Les dépôts sauvages sont l'une des incivilités les plus courantes. En déposant des cartons, du mobilier et autres déchets en tout genre dans des lieux inappropriés, les habitants dégradent leur environnement et obligent les agents municipaux à intervenir. Ce sont en moyenne deux heures par semaine qui sont consacrées au nettoyage, générant un coût annuel pour la collectivité d'environ 2 000 €. Les points de tri d'apport volontaire situés avenue du Lot (RD806) et ZA d'Alteyrac sont particulièrement affectés.

Il est essentiel de rappeler que les cartons doivent être apportés en déchetterie. Il n'est pas acceptable de les laisser au sol dans les points de tri d'apport volontaire. Ce comportement témoigne d'un manque de respect envers notre environnement et envers ceux qui œuvrent pour maintenir la propreté. Les emballages cartonnés peuvent, quant à eux, être déposés dans le conteneur jaune prévu à cet effet. Au-delà du coût supporté par la collectivité, les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à des amendes. L'amende peut atteindre 1 500 € pour un particulier et jusqu'à 3 000 € en cas de récidive.



D'AUTRES FORMES D'INCIVILITÉS DANS NOTRE COMMUNE :

D'autres comportements nuisibles contribuent à la dégradation de notre espace public et à la perte de notre qualité de vie :

Les chiens

Les chiens en divagation :

Les chiens errants sont une nuisance qui peut présenter des dangers (morsures, risque d'accident sur la voie publique), causer des dégâts et engendrer des risques sanitaires. Lors des promenades intra muros, il est souhaitable que les propriétaires ramassent les excréments de leurs animaux afin de limiter la pollution des espaces publics et privés.

Les aboiements intempestifs :

Les aboiements incessants de certains chiens perturbent la tranquillité de nombreux quartiers, entraînant des plaintes régulières et affectant la sérénité des habitants.

Le manque de respect des infrastructures communales



Des espaces comme le terrain multisports (l'Aire del Deyme) subissent des dégradations fréquentes : accumulation de déchets, tags et détérioration des équipements. Cela nécessite une vigilance constante et des interventions supplémentaires de la part des services municipaux, ce qui augmente le coût de l'entretien.



Le non-respect de la signalisation routière

Ignorer les règles de circulation, comme couper les ronds-points ou traverser le parking devant la mairie pour raccourcir son trajet, constitue un danger pour tous.

Il est crucial d'agir pour préserver notre cadre de vie en adoptant chacun un comportement responsable. La prévention et la sensibilisation sont essentielles pour encourager le respect des règles et préserver la propreté, l'harmonie et la sécurité de notre belle commune.

UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE QUI TOMBE À L'EAU



Dans le bulletin municipal du second semestre 2023, nous annonçons le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes Randon-Margeride au 1^{er} janvier 2026.

Cependant, le 17 octobre 2024, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, en supprimant le caractère obligatoire pour les communes ne l'ayant pas encore opéré et l'impossibilité de retour en arrière sur ceux déjà réalisés. Ce texte sera débattu à l'Assemblée Nationale.

MOBI SANTÉ 48

Depuis le mois de septembre, vous pouvez bénéficier d'une consultation médicale sur la commune.

Chaque 3^e mardi du mois le bus médicalisé de la Croix Rouge s'installe à la salle intergénérationnelle. Secrétaire, infirmier et médecin généraliste vous accueillent sur rendez-vous tout au long de la journée.

Ce dispositif mis en place par l'ARS Occitanie, est porté par l'association Lozère Avenir Santé pour réduire les inégalités face à l'accès aux soins et la désertification médicale.

Le médico-bus se déplace sur la Lozère : le 1^{er} mardi du mois à Serverette, le 2^e à Châteauneuf-de-Randon, le 3^e au Chastel-Nouvel et le 4^e à La Bastide-Puylaurent.

À compter du 1^{er} janvier 2025, 2 jours par mois supplémentaires viendront compléter l'offre de service proposée sur le Chastel-Nouvel.



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Jeu 9 janvier	Jeu 6 février	Jeu 6 mars	Jeu 3 avril	Ven 9 mai	Jeu 5 juin
Mardi 21 janvier	Mardi 18 février	Mardi 18 mars	Mardi 15 avril	Mardi 20 mai	Mardi 17 juin
Jeu 23 janvier	Jeu 20 février	Jeu 20 mars	Jeu 17 avril	Jeu 22 mai	Jeu 19 juin

Pour prendre rendez-vous :
☎ 05 61 36 39 22

ACQUISITION DE TERRAIN



La mairie a saisi l'opportunité d'acquérir un terrain mis en vente par Totem France. Lors de la séance du 11 avril 2024, l'acquisition de la parcelle AY556 a été validée par le conseil municipal pour un montant de 33 084 euros pour une superficie de 1 838 m².

La parcelle a été débroussaillée et nettoyée afin de mettre en valeur ce terrain pour vente et aménagement.

Le Chastel est fier de compter parmi ses habitants des athlètes d'exception dont Rémy BRASSAC et Éliane BUGEAUD. Passionnés et déterminés, ils excellent respectivement dans le trail et le triathlon, deux disciplines exigeantes où la persévérance est la clé du succès.

RÉMY BRASSAC : L'ASCENSION FULGURANTE D'UN TRAILLEUR

À 37 ans, Rémy s'est imposé comme une figure montante du trail. Il débute dans cette discipline il y a neuf ans, s'entraînant seul pendant cinq ans avant de collaborer avec un entraîneur personnel en 2021. Ce changement marque un tournant décisif dans sa carrière sportive, lui permettant de briller dans les plus grandes compétitions.

C'est cette même année qu'il fait une entrée remarquée sur la scène des grandes compétitions lors de la MCC de Chamonix. Sur une distance de 40 km et 2 350 mètres de dénivelé positif, il décroche une brillante 4^e place parmi 930 participants, révélant un potentiel prometteur. Cette performance lance une série de résultats impressionnants.



L'année suivante, en 2022, il termine 5^e au Festival des Templiers, une épreuve mythique de 80 km avec 3 430 mètres de dénivelé positif, confirmant sa progression dans l'élite du trail.

En 2023, Rémy décroche son premier titre de champion de France master, qu'il conserve avec panache en 2024.

Mais c'est lors de la CCC de Chamonix en 2024 qu'il réalise son plus grand exploit : une 14^e place au classement général sur un parcours de 100 km et 6 050 mètres de dénivelé positif. Il se classe 3^e Français et 2^e de sa catégorie, récompensant des mois de travail acharné.

En quête de nouveaux défis, il termine 1^{er} au Trail de St-Jacques (50 km et 2 050 m de dénivelé positif), ce qui lui assure une qualification pour la prestigieuse course de Chamonix en 2025. Il termine ensuite sa saison 2024 en beauté avec une 3^e place au Festival des Templiers, au mois d'octobre, cette fois sur une distance de 100 km et un dénivelé positif de 4 281 mètres.



Semi-professionnel, soutenu par l'équipementier CIMALP, Rémy s'entraîne environ 15 heures par semaine, tout en menant une activité professionnelle à mi-temps et en développant son entreprise de coaching spécialisée dans le trail. Travailleur acharné, Rémy peut compter sur le soutien indéfectible de sa compagne Violaine et de leur fils Nathan, qui l'assistent et l'encouragent lors de chaque compétition.



ÉLIANE BUGEAUD : LA DÉTERMINATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Éliane s'affirme comme une athlète accomplie, se distinguant dans les disciplines exigeantes du triathlon et du duathlon, qui combinent endurance et stratégie.



En 2023, elle marque les esprits en remportant le Half Altriman dans les Pyrénées, une course réputée pour sa difficulté avec 2 km de natation, 100 km de vélo incluant 2 300 mètres de dénivelé positif et 20 km de course à pied. Son plus grand défi reste sa participation à l'Embrun Man, l'un des triathlons les plus difficiles au monde. Sur un parcours extrême – 3,8 km de natation, 188 km de vélo avec 4 800 mètres de dénivelé positif et 42 km de course à pied – elle réalise une performance impressionnante, terminant 18^e au scratch, 4^e de la catégorie master, après 14 heures d'efforts ininterrompus.

En 2024, Éliane poursuit sur sa lancée et brille dans le domaine du duathlon. Lors des Championnats de France longue distance à Pontivy, avec 21 km course à pied, 96 km de vélo et 8 km de course à pied, elle décroche une remarquable 3^e place au scratch féminin et monte sur la 1^{re} marche du podium dans sa catégorie master. Avec son club, La Grande-Motte Triathlon, elle remporte à Plouay, une manche de la Coupe de France en division 1. L'été 2024 confirme son niveau d'excellence : au triathlon longue distance de Montauban, qui servait de support aux Championnats d'Occitanie, Éliane se hisse à la 4^e place au général, tout en devenant championne d'Occitanie et 1^{re} amatrice.



À 41 ans, Éliane consacre entre 12 et 15 heures par semaine à son entraînement élaboré par son coach, équilibrant parfaitement sa passion pour le sport, sa vie professionnelle et ses responsabilités familiales. Elle vit cette passion avec son mari Sébastien et leur fils Antonin, eux-mêmes compétiteurs, créant ainsi une famille unie par l'engagement sportif, le partage du goût de l'effort et une véritable complicité.



Rémy et Éliane sont des exemples de persévérance et de passion. Leurs performances inspirent et rappellent à chacun l'importance de l'engagement et du dépassement de soi. Félicitations à eux pour leur parcours remarquable et bonne continuation pour la suite.

TRAVAUX EN RÉGIE

Les agents techniques ont mené ces derniers mois de nombreux travaux indispensables à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie. Leur investissement et leur savoir-faire sont à souligner. Voici quelques-unes de leurs réalisations de ce semestre :



Nettoyage avec les balayeuses des voies communales et des avenues de la Margeride et du Lot (RD 806).



Peinture d'une classe de L'Écoline pendant les vacances de Toussaint.



Réfection de deux logements communaux à la vicairie et à l'ancienne école comprenant des travaux de peinture et de petites réparations.



Entretien courant avec débroussaillage, curage des fossés et peinture du portail du cimetière.



Nettoyage du terrain de Totem France en vue de sa vente.



Finalisation de l'aménagement de l'aire de pique-nique en face du Chastellois : engazonnement, plantation d'arbres et mise en place de pierres pour interdire l'accès à tous véhicules.



Réfection du chemin d'Aspres suite aux dégâts causés par les fortes pluies d'automne.

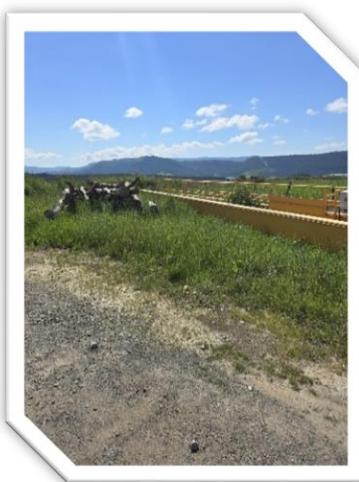
Réfection d'un parking communal : un espace essentiel pour les activités locales de la ZA d'Alteyrac

Les agents municipaux en régie ont achevé la remise à niveau du parking communal, offrant ainsi une nouvelle jeunesse à cet espace. Avec une capacité d'une trentaine de places, ce parking joue un rôle essentiel pour l'ensemble de la zone.

Situé à proximité des entreprises, le parking est un équipement indispensable pour les usagers.

En renforçant la qualité de ses infrastructures, la commune poursuit son engagement pour offrir des services de proximité fonctionnels et adaptés aux besoins de chacun.

Ce parking rénové est à votre disposition pour toutes vos activités !



Parking avant les travaux



Parking après les travaux

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE : 2025 - LE SIGNE DU RENOUVEAU

Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie débuteront en janvier 2025. Cet important projet, attendu depuis plusieurs mois, a franchi une étape décisive avec la validation de l'appel d'offres le 20 décembre 2024.

Pendant cette période, tout sera mis en œuvre pour garantir le maintien des services. Ainsi, dès le début des travaux, le secrétariat de la mairie regroupera également les services de la Poste. Cette organisation permettra de centraliser les démarches administratives tout en assurant une accessibilité optimale aux habitants.

Nous vous confirmons que les horaires d'ouverture actuels de la mairie resteront inchangés tout au long des travaux. Vous pourrez continuer à effectuer vos démarches administratives comme à l'habitude, sans interruption.

La durée des travaux est estimée à une année. Nous vous tiendrons informés de l'avancement du chantier et des éventuelles étapes clés par le biais du prochain bulletin municipal.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX - FRAT



La Département propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local (FRAT). Ce fonds permet de subventionner les projets communaux notamment dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.

La commune a fait le choix de la réhabilitation énergétique du bâtiment de l'ancienne école avec le changement des menuiseries extérieures pour un montant de 22 472.79 euros HT et la reprise de la toiture pour 16 709 euros HT. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises SARL Aluminium Système et SARL MXT Couverture. Cette opération, subventionnée à hauteur de 30 %, permet de préserver ce bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques.

REPAS DES AÎNÉS

Chaque année, le dernier dimanche du mois de novembre, la salle intergénérationnelle revêt ses habits de fêtes pour recevoir les aînés conviés au traditionnel repas de la commune. Ce 24 novembre, sous les couleurs « bleu roi », les personnes de plus de 65 ans ayant répondu favorablement à l'invitation ont participé à cette journée, entourées des membres du CCAS.



L'apéritif, élaboré par Le Chastellois, a lancé ce moment de convivialité. Le repas composé de mets festifs a été concocté par le traiteur du Roc de l'Aigle qui a également réalisé le service à table. Le groupe Aubade Musette a animé toute cette journée en proposant chants et danses. Joie et bonne humeur ont accompagné ce temps de partage.



ANNIVERSAIRE DES PLUS DE 80 ANS

Des membres du CCAS se rendent au domicile des personnes de plus de 80 ans, le mois de leur anniversaire, pour leur offrir un panier garni de produits locaux. Ce moment d'échange privilégié est fortement apprécié de tous.

SPECTACLE DE NOËL

« LE PÈRE NOËL A PERDU LA BOULE ! » c'est le titre du spectacle de la compagnie des Scènes du Sud qui a été proposé pour le spectacle de Noël des enfants. Mercredi 18 décembre, des fous rires ont rempli la salle intergénérationnelle. En fin de séance, le CCAS a offert un goûter préparé par Le Chastellois. À voir les yeux émerveillés des enfants, cela a été une belle amorce de la magie de Noël !



DÉCORATIONS DE NOËL



L'espace vert devant la mairie s'est habillé d'un nouveau décor pour ces fêtes de fin d'année avec la réalisation d'une scène féerique.

Cette année, les lutins du Père Noël ont installé la boîte aux lettres où les enfants ont déposé leurs listes. Directement reliée au Père Noël, via les lutins, une réponse sera assurée sans tarder aux jeunes expéditeurs.

La mise en place, dans un décor forestier avec la famille de rennes, d'un panneau passe-têtes avec trois trous découpés permet de se hisser à la place d'un sapin ou du bonhomme de neige. Les familles peuvent ainsi prendre des photos inoubliables, souvenirs d'un moment de fête.

L'esprit de fête souffle aussi dans les différents hameaux avec l'installation des décors réalisés les années précédentes par les enfants du village.

Deux nouvelles traversées sont venues illuminer l'entrée des hameaux de Coulagnet et du Crouzet.

À la fin du XIII^e siècle, le village du Chastel-Nouvel portait le nom de Malavetula. Pour faire face aux attaques de bandes de brigands qui sévissent à l'époque, des fortifications sont construites sur le territoire soumis à la juridiction de l'évêque, c'est la propriété du Chapitre. Dès 1307, le nom de castrum Noel de Malavetula apparaît en rapport avec ces nouvelles constructions. Une seule entrée permet l'accès à ces fortifications construites sur un promontoire rocheux où l'on peut encore voir les vestiges d'une grande tour qui devait mesurer 18 à 20 mètres de haut. Des maisons peuvent en cas d'alerte servir d'abri aux paysans du village ainsi qu'à leurs bêtes. Vers la fin du XVIII^e siècle la tour a été transformée en maison d'habitation et seule une partie en a été conservée.

En période de calme, le fort est gardé par un capitaine y vivant seul. En cas de troubles, des hommes d'alentour viennent faire le guet.

De nos jours, côté Est et Sud-Ouest on peut voir des fragments du mur d'enceinte érigé sur le rocher. Côté Sud, un chemin de ronde a entièrement disparu vers 1950 suite à un éboulement. On aperçoit également en déambulant autour du fort plusieurs sculptures ainsi que des meurtrières et

des postes de guet dans les échantures du mur. À l'Est de l'enceinte, nous remarquons la sculpture d'une tête humaine appelée dans le village « tête de Thomas » sans en connaître l'origine. Des sculptures de coquilles Saint-Jacques sont également visibles sur des façades ou à l'intérieur des maisons. Au sous-sol d'habitations existent encore différentes cavités : cave de vin, réserves de nourriture, cachots et peut-être oubliettes ! Nous n'avons pas de renseignements précis sur les origines ou destinations de ces sculptures ou cavités.

La guerre de Cent Ans ainsi que les guerres de religion ont fortement endommagé ces fortifications qui abritent de nos jours nombreuses habitations. Dans les années « 1960 » il y avait une quinzaine de maisons au Fort, pas toutes occupées : Malzac, Valentin, Rozier, Plo, La Vicairie, (Isabelle) Bonnal, Delmas, Soulier, Fromental, Fabre, (Jean-Antoine) (Chazot), Ormeau, Delmas, Delor.

Sources : « De Malavetula... à Chastel-Nouvel » édité par l'Association Le Bouffadou, consultable à la bibliothèque municipale

En fin del segle XIII, lo nom del vilatge de Chastel Nouvel ero MALAVETULA. Adounco, de bandas de brigants son rampants dinc la contrada, tanben, de fortificacius son bastidas, jos la governa de l'Evesque e del propietari : lo Capitol. Es en aquel momen, alentor de l'on 1307, que un nobel nom apareis : Castrum Noel (o Novel) de Malavetula. Aquelas fortificacius son bastidas sobre un amas de peiro, amb una entrada unica, e demoro encaro un troç de torre que fasio, paramen, 18 o 20 mestres d'alssado. En cas d'alerta, los ostals servion d'abric al monde del vilatge et al bestial. En fin del segle XVIII, la torre es birada, per sa majo partida, en ostal.

En perioda calma, un capitán, soguet, monto la gardo del Fort. S'aco se disturbo, los omes d'alentor lo venon ajudar.

Uei, del caire de l'Est e Sud-Oest, si bei encaro quauques restos de muralha de fortificacieu. Al Sud, lo camin de passarella s'es ebouselat dinc las annadas 1950. En fasen lo torn del Fort, si bei dinc la paret de

esculturas, de fenestras de defensa, como a l'Est, una testa talhada dinc la peiro que lo monde dison « Testa de THOMAS », sen saupre d'oun aco ben, e tanben de cauquilhas de St Jacques. Dinc los ostals, demoro de cavas que servission par conserva de vin, de manjar, benleu de preson, d' « ublietas », bai saopre !

Le guerra de cent ans, et las guerras de religieu on bravamen chanjat aquelas fortificacius que son, aro, d'ostals. N'i abio una quinzenada dinc las annadas sessanto : Malzac, Valenti, Rozie (Celestine), Charpet, la Vicaria, Isabeletta, Pierret, Glaodu, Soulie, la Brechio, lo Fabre, Jan-Antoino, Chazot, Rosetta, lo Serre, Fantibus.

Nous adressons nos remerciements à Alain DELOR pour la traduction en patois.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Secrétariat de Mairie : lundi - mardi - vendredi : 8h – 12h & 13h30 – 17h et mercredi – jeudi : 8h – 12h.

Bibliothèque municipale : lundi : 14h – 16h30, mercredi : 10h – 11h30 et 17h – 18h30, samedi : 10h – 12h.

Agence Postale communale : lundi et jeudi : 15h – 16h30, mardi et vendredi : 8h – 10h45, mercredi : 14h – 18h.

Permanence de Monsieur le maire : tous les vendredis : 14h – 18h.

L'adresse mail de la mairie a été modifiée. Désormais, contactez-nous à mairie@chastel-nouvel.fr

DE NOUVELLES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE



Depuis août 2024, « LJ Pizza's » vous propose un large choix de pizzas et des sandwiches américains. Loïc LOPES et Jérôme GRAVIL vous accueillent tous les vendredis et dimanches soir, à partir de 18H00 au kiosque sur le parking du multiservices Le Chastellois.

☎ 06.81.25.30.83

Depuis la rentrée scolaire 2024, Pierrick CHEVOGEON, récemment installé sur la commune, propose des cours particuliers à domicile en mathématiques et physique-chimie pour les collégiens et lycéens.

🌐 www.coursadome.fr ou ☎ 06 17 55 64 84



DU NOUVEAU CHEZ LES AGENTS COMMUNAUX

Depuis la rentrée, Marjorie MAÏO a pris la relève de Florine JUST en tant qu'ATSEM à L'Écoline. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions auprès de nos jeunes élèves.

Côté services techniques, Lucas RAMIREZ a intégré l'équipe depuis le mois d'août en remplacement temporaire de Christophe SEGUIN. Nous le remercions pour sa disponibilité et son engagement au service de la commune, en attendant le retour de Christophe. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

DU NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque s'est renforcée à la rentrée de septembre. Gisèle BARNIER et Catherine AUGUSTO-COSTA ont rejoint le groupe créé depuis 10 ans par Odile LAURAIRE, Maryse ARNOUX et Marie-Kristine CAYROCHE. Ce sont donc 4 bénévoles qui vous accueillent tout au long de l'année suite au départ de Odile que nous remercions chaleureusement.

OPÉRATION MILITAIRE :

Nous vous informons qu'un exercice militaire aura lieu sur notre territoire du 10 au 13 février 2025 avec personnel, véhicules terrestres et aériens. Des tirs de munitions à blanc pourront être effectués.

ÉTAT CIVIL

Décès

Christian ROCHER (72 ans)

... Nos peines

NAISSANCES

16 juillet :

Ivanna SALAVILLE

13 août :

Augustin MÉJEAN

16 septembre :

Adrian ENGELVIN

21 octobre :

Enzo CHAPTAL

... Nos joies

